

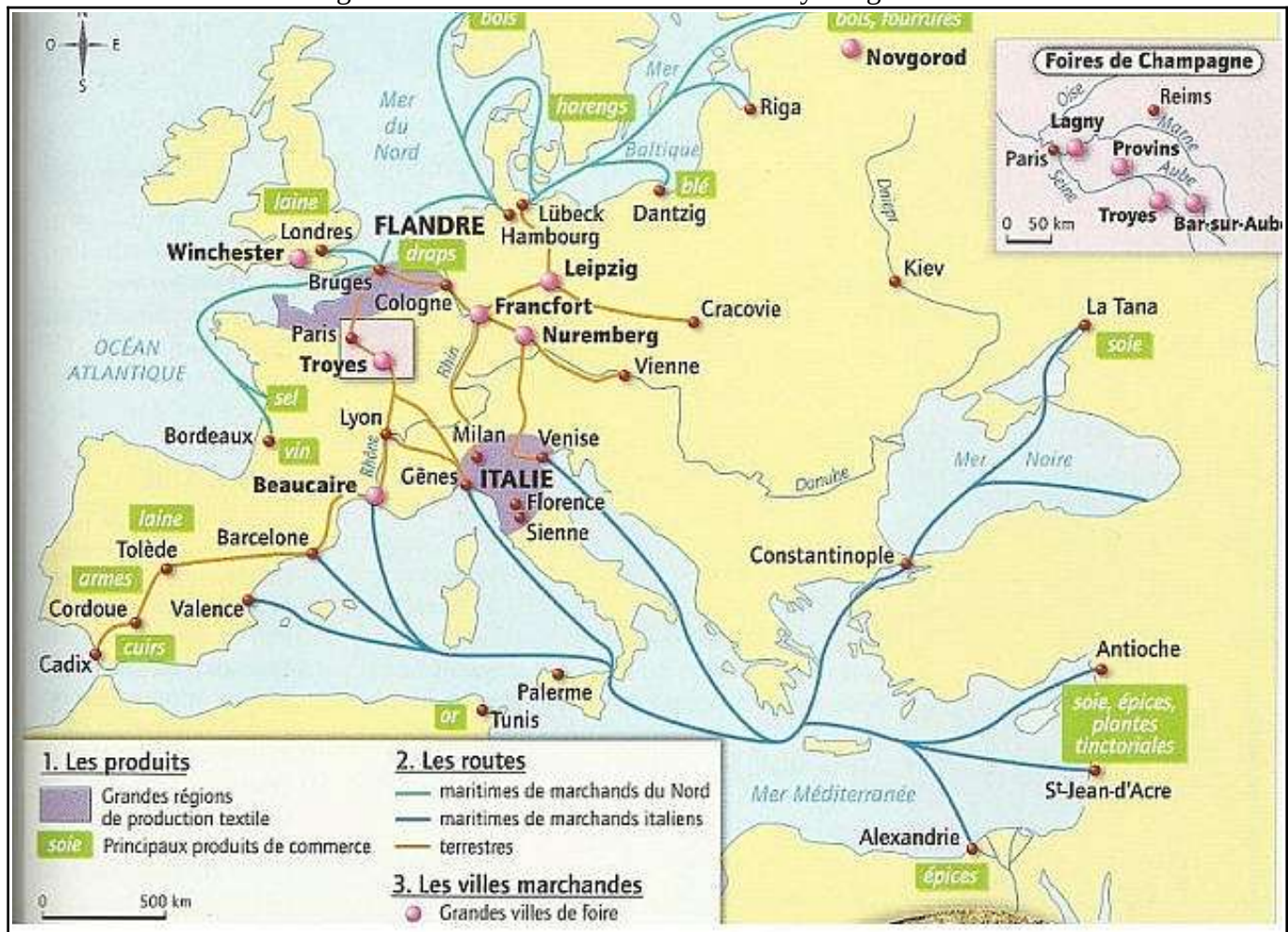
## Leçon 8.

### Les villes au coeur du développement économique de l'Occident. XI°-XV°s.

**Question :** Comment et pourquoi les villes se développent-elles au Moyen-âge ?

#### I. Les villes, lieux privilégiés des échanges commerciaux.

Les grands carrefours commerciaux au Moyen-âge.



Le développement du commerce et de l'artisanat entraîne celui des villes qui accueillent des marchés ordinaires mais aussi les principales foires. Les activités bancaires se développent. Des corporations protègent les intérêts des marchands et artisans.

Les villes s'affirment aussi à travers leur rôle de centre intellectuel : de nombreuses universités, contrôlées par l'Église, sont créées entre le XII° et le XIV°s.

Les difficultés économiques, les rébellions et la grande peste de 1348 freinent l'essor urbain au XIV°s.

## II. Les transformations de la ville.

**Sous le contrôle et la protection des seigneurs, les villes s'agrandissent.** De nouveaux quartiers apparaissent au-delà des remparts : les faubourgs. Les **quartiers se spécialisent** (marchands, artisans, administratifs...). Un nouveau style architectural apparaît : **l'art gothique.**

Les habitants se constituent parfois en communes pour obtenir des **franchises.** **Les bourgeois prennent le pouvoir et dirigent la ville,** comme c'est le cas à Bruges.

La société urbaine se modifie : les **artisans et commerçants** sont de plus en plus nombreux, une **aristocratie urbaine se développe** autour des riches banquiers et commerçants. Des **confréries et des ordres religieux** apparaissent.

### **Exercice bonus.**

#### **Document : La charte communale de Bruges.**

« Art. 1. Le comte nommera tous les ans à Bruges treize échevins.

Art. 49. Si le comte accuse les échevins d'avoir mal rendu la justice, et que leur décision est confirmée par les échevins des bonnes villes (Gand, Ypres, Lille, Douai), le comte leur doit réparation du déshonneur.

Art. 65. Les échevins ont le pouvoir d'établir des impôts pour payer les dépenses et les dettes de la ville. »

D'après les chartes de 1281 et de 1304

1) Quelle est la nature de ce document ?

.....

2) Quels droits ont obtenu les échevins de Bruges ?

.....

.....

3) Qui désigne les échevins ? Pourquoi ?

.....

.....